

Le pardon la réconciliation

■ La femme adultère (Jean 8, 1-11)

« Jésus s'était rendu au mont des Oliviers ; de bon matin, Il retourna au temple de Jérusalem. Comme tout le peuple venait à lui, Il s'assit et se mit à enseigner.

Les scribes et les pharisiens lui amènent une femme qu'on avait surprise en train de commettre l'adultère. Ils la font avancer, et disent à Jésus : « *Maître, cette femme a été prise en flagrant délit d'adultère. Or, dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là. Et toi, qu'en dis-tu ?* » Ils parlaient ainsi pour le mettre à l'épreuve, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus s'était baissé, et, du doigt, Il traçait des traits sur le sol. Comme on persistait à l'interroger, Il se redressa et leur dit : « *Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter la pierre.* » Et Il se baissa de nouveau pour tracer des traits sur le sol. Quant à eux, sur cette réponse, ils s'en allaient l'un après l'autre, en commençant par les plus âgés. Jésus resta seul avec la femme en face de lui.

Il se redressa et lui demanda : « *Femme, où sont-ils donc ? Alors, personne ne t'a condamnée ?* » Elle répondit : « *Personne, Seigneur* ». Et Jésus lui dit : « *Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus* ».

La femme adultère commet un acte qui est un péché. Le péché atteint :

- la personne qui le commet (ici, en l'occurrence, deux personnes)
- la société (le péché conduit à un désordre social)
- Dieu Lui-même comme Créateur, qui a prévu de rassembler toute l'humanité dans son amour.

Jésus est au Temple, lieu par excellence où la Loi doit être respectée, proclamée et mise en œuvre. La loi dénonce le péché, le met en lumière. Les scri-

bes et les pharisiens, connaisseurs de la Loi, l'appliquent à la femme adultère, en demandant à Jésus ce qu'Il en pense « afin de pouvoir l'accuser ». Il y a une double accusation. Jésus est coincé. Le péché, comme acte de violence, conduit à la violence : la lapidation de la femme. La Loi rétablit la justice et l'ordre social, mais ne délivre pas du péché et de la violence qu'il suscite. La Loi ne délivre pas de la fatalité du mal. La lapidation de la femme adultère ne guérit personne du péché ; la femme assume la fonction de bouc émissaire : en la lapidant, ceux qui lui jettent des pierres, rejettent en même temps sur elle leurs propres péchés. Face à cet enfermement du péché, sans issue, Jésus se baisse. Dieu descend dans cette situation dramatique. Dieu avait écrit de sa main les tables de la Loi, Jésus trace des traits sur le sol : Il accomplit la Loi en sortant de la logique du mal, en instaurant le pardon. Ceci n'est compréhensible qu'à la lumière de la Pâque de Jésus : Il prend sur Lui nos péchés et en assume les conséquences.

Dans le récit de la femme adultère, Jésus renvoie chacun à son propre péché. Seul celui qui est sans péché pourrait exercer la justice, appliquer la Loi. Aucun pécheur ne peut se permettre de condamner un pécheur. Dieu seul peut exiger la justice et l'application de la Loi. De nouveau Jésus se baisse, s'abaisse. Il pourrait exiger la justice, Il le fera non pas en condamnant, mais en pardonnant. Il s'abaisse, Il se met au rang des pécheurs, Il meurt pour les pécheurs. « *Personne ne t'a condamnée ? ... Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus* ». Le pardon ouvre un chemin nouveau, de liberté. Il rend la vie possible. Il libère de la fatalité du mal. Il ne nie pas la gravité du péché mais il manifeste la puissance de l'amour de Dieu plus fort que le péché. Dieu n'enfoncé pas le pécheur, ne le méprise pas, respecte sa dignité. Il n'exige pas de lui une

contrition parfaite. Il demande seulement que l'on sache pardonner, si l'on veut être pardonné. C'est-à-dire que Dieu nous invite à sortir de la logique de l'accusation, de la vengeance et d'apprendre à être vainqueur du mal par un plus grand amour, un plus grand bien.

■ Jésus pardonne

Mc 2, 5 : Il dit au paralytique : « *Tes péchés sont remis* »

Luc 7, 36-50 : la pécheresse publique. « *Ta foi t'a sauvée. Va en paix !* ».

Luc 23, 34 : Jésus pardonne à ses bourreaux « *Père, pardonne-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font* ». Il excuse ceux qui le condamnent : ils pèchent par ignorance.

Luc 23, 43 : « *Aujourd'hui, avec moi, tu seras dans le Paradis.* » dit Jésus au bon larron

Luc 22, 61 : Jésus regarde Pierre qui vient de le renier et qui sort pour pleurer. Plus tard, Jésus ressuscité interroge Pierre par trois fois « *M'aimes-tu ?* » et le confirme dans sa mission.

En méditant sur ces passages bibliques, on peut distinguer les occasions où Jésus signifie le pardon donné et les autres occasions où Il pardonne, mais où le pardon n'est pas forcément accueilli. Jésus exprime le pardon donné lorsqu'il décèle en ceux qui s'adressent à Lui un acte de foi réel : cet acte de foi, Il le perçoit chez ceux qui Lui amènent le paralytique. La pécheresse publique, à travers ses gestes d'amour, exprime sa foi en Jésus ; elle est sauvée, pardonnée à cause de sa foi. Le bon larron se tourne avec confiance vers Jésus. En ce qui concerne Pierre : celui-ci, par ses pleurs et sa fidélité à Jésus, à la communauté, exprime son repentir. Mais il a besoin d'un dialogue avec Jésus ressuscité pour que son péché et le pardon soient signifiés. Il y a nécessité d'une parole pour que le pardon conduise à la réconciliation. Enfin, aux bourreaux le pardon est proposé, mais il ne semble pas être accueilli ; sauf peut-être par le centurion qui s'exclame : « *Vraiment, celui-ci était le Fils de Dieu* » (Mc 15, 39). Judas n'a pas cru au pardon de Jésus.

On peut dire que Dieu ne met aucune condition à son pardon : cf. Jésus avec le paralytique, Jésus et ses bourreaux, Jésus qui meurt pour le salut de tous (seule Marie garde la foi, à la croix). Mais pour que ce pardon soit efficace dans la vie des hommes, il

suppose une parole de la part de Jésus, un acte de foi en Jésus, une remise de soi confiante en Lui, un face à face (cf. la femme adultère, Pierre, le bon larron...), il suppose aussi de pardonner soi-même à ceux qui nous ont fait du tort (cf. Mt 6, 14-15 ; Mt 18, 21-35).

La contrition est-elle nécessaire ? Elle n'est pas exprimée par le paralytique dont nous ne savons pas le péché. Elle est exprimée par la pécheresse publique qui pleure en approchant de Jésus ; la femme adultère ne se dérobe pas au face à face, après le départ de ses accusateurs, de toutes les façons, elle ne nie pas son péché (prise en flagrant délit). Pierre pleure, le bon larron reconnaît que la crucifixion est justice pour lui et l'autre larron. La contrition est le fruit du repentir, elle n'est pas culpabilité ; elle est acte de foi devant l'amour de Dieu : on se laisse rejoindre par Jésus. La culpabilité est retour sur soi.

Pas de condition au pardon de la part de Dieu : si Jésus avait attendu une contrition de la part de l'humanité, avant de mourir sur la croix, nous attendrions toujours le salut. Par contre pour l'efficacité du pardon, ou pour la réconciliation, il faut des conditions, celles que nous venons de relever. Ceci nous éclaire sur l'attitude à tenir vis-à-vis de ceux qui nous ont fait du tort. Nous n'avons pas à attendre les conditions requises pour tendre la main ; mais la réconciliation suppose que la main tendue soit accueillie et conduite à une démarche de la part de l'offenseur.

La levée de l'excommunication est de cet ordre. Le Pape offre le pardon mais la réconciliation suppose que les évêques reconnaissent Vatican II et le magistère des papes.

La réconciliation : l'amitié est renouée ; l'alliance est rétablie. Réconciliation avec Dieu, avec soi-même, avec les autres. Pour être vraie et réelle, la réconciliation a toujours ces trois dimensions. Elle demande de participer à la réparation du tort. Elle suppose un changement intérieur, avec l'aide de la grâce de Dieu.

« Va, et ne pèche plus »

Allez au service de la miséricorde, témoins de la miséricorde.

✠ Mgr Guy de Kerimel
Evêque de Grenoble-Vienne

Pastorale des jeunes adultes

Maison diocésaine - 12, place de Lavalette - 38028 Grenoble cedex 1 - Tél : 04 38 38 00 43 - Fax 04 38 38 00 39

www.diocese-grenoble-vienne.fr - jeunes@diocese-grenoble-vienne.fr